**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 décembre 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 Convocation du Conseil Municipal : 04/12/2020

L’an deux mil vingt, le 9 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POYADE, Maire.

Etaient présents : MM. POYADE, GOUTAGNY, CHAMBON, THIOLLIER, BOUARD, CHAMBON et JAY

 MMES GONNET-LEARD, ROCHETIN, GUILLOT, CHAPELAND, CONSEILLON et BERTHASSON

Etaient absents : MM. PERRET (pouvoir à JL POYADE), FARGE (pouvoir à C. JAY) et PONTONNIER

Secrétaire de Séance : MME ROCHETIN Françoise

1 – Devis architecte lotissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de 3 architectes pour l’aménagement du futur lotissement communal (environ 7 lots).

Architecte Giraudier :

Double F :

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le devis Architecte Giraudier pour un montant de 2560 €

**2 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement 2020 n’est pas conforme et qu’il nécessite une décision modificative

627 : +5000 € 022 : -5000€

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette DM

**3 – forez est : attributions compensations**

La Communauté de Communes de Forez-est a mis en place un fonds d’aide exceptionnel afin de soutenir les petites entreprises avec points de vente du territoire fortement impactées par les conséquences de l’épidémie de COVID 19.

Cette aide, prenant la forme d’une subvention forfaitaire de 1000 € par demandeur est financée à hauteur de 800 € par CCFE et 200 € par la commune d’implantation du commerce.

Notre commune donné un accord de principe à la communauté de Communes de Forez-Est pour participer et accepter les modalités d’intervention à savoir :

* Instruction des dossiers des entreprises déposés sur la plateforme en ligne sur le site Internet de Forez-Est du 02/06/2020 au 31/07/2020 par Forez-Est
* Versement par Forez-Est du montant global de la subvention forfaitaire de 1000€ à chaque entreprise dont le dossier a été accepté et envoi d’une notification par Forez-Est de l’aide à l’entreprise
* Révision des attributions de compensations à clôture de l’opération permettant la récupération des contributions des communes en fonction du nombre de dossiers réglés.

Sur notre commune, 1 dossier a été accepté pour un montant total de 200 € soit 200 € à la charge de la commune.

Le montant de l’attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Le Conseil Muncipal ADOPTE le rapport en date du 16 novembre 2020 de la CLECT de la Communauté de Communes de Forez-Est portant validation :

* du mécanisme de répartition pour la révision libre de l’attribution de compensation de 2021 de notre commune
* De la fixation de l’attribution de compensation de 2021 de la commune

**4 – CENTRE DE GESTION : POLE SANTE AU TRAVAIL**

 Le Maire expose :

* - que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire a communiqué à la commune (l’établissement) un projet de convention dédié à la médecine professionnelle et préventive au bénéfice de nos agents. S’agissant d’une mission particulière, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire propose que cette délégation s’effectue par une convention jusqu’ au 31 décembre 2023. Notre collectivité pourra la dénoncer avec un préavis de 6 mois. Une tarification sera fixée au 1er janvier de chaque année par le Conseil d’Administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.
* que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu’en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l’année à venir.
* que de plus, l’évolution de la réglementation en matière de médecine professionnelle et préventive est de plus en plus complexe à maîtriser.

 Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

 - d’accepter la proposition suivante :

De charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1er jour du mois qui suit la décision de l’assemblée et au plus tôt au 1er janvier 2021 et jusqu’au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l’une ou l’autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Le coût d’adhésion a été établi par délibération du Conseil d’Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 6 novembre 2020, pour l’exercice 2021, sur la base annuelle de 94 € (quatre-vingt-quatorze euros) par agent, dont 7 € (sept euros) de participation aux frais de gestion.

Cette cotisation pourra être revalorisée annuellement sur décision expresse du Conseil d’Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

- l’assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention en résultant.

5- forez est : aide covid commerces

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Communauté de communes Forez Est pour l’aide covid d’un montant de 1000 € (800€ à la charge de Forez Est et 200 € à la charge de la commune).

Cette aide est ciblée sur les commerces qui ont fermés.

Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité cette aide.

**Informations diverses :**

* **Auberge :** La vente aux enchères du matériel et de la licence IV de l’auberge (SARL PGC) a lieu le 15 décembre à 14h. Le Conseil Municipal approuve à l’unanimité de conserver la licence IV.
* **Salle des associations :** Mme Chaumarat, kiné, souhaite exercer sur la commune et cherche un local. Mr le Maire propose la salle des associations pour commencer son activité en attendant un projet définitif au centre bourg.
* **Panneaux photovoltaïques :** Réunion SEM Soleil (Siel) et Qair. Il a été décidé de prévoir une réunion avec Forez Est, chambre agriculture et la commune en janvier.

Un débat a lieu entre les élus.

* **colis:** Distribution des colis samedi
* **Réunion assainissement** : mardi 29 décembre à 20h30 en mairie.
* **Personnel :** bons cadeaux Forez Est de 100 € pour chaque agent
* **Défense incendie :** Mr Christophe JAY présente la défense incendie : création d’un poteau incendie aux moriauds et vers la zone artisanale et augmentation du débit sur certains poteaux.
* **Mailing sur la dégradation du matériel.**

La séance est levée à 22 h 50

Prochain Conseil Municipal le mardi 2 février 2021 à 20h30.

A ST LAURENT LA CONCHE, le 10 décembre 2020

Le Maire,

Jean-Luc POYADE